

Elle figure enfin aux *nommées* de 1551 pour sa maison de la rue de Flandres « en la ruelle entrant au cymetière Saint-Eloy, jouxte la boutique de Florys Gaudyn », maison de louage qui lui venait aussi de sa mère ¹.

A part l'immeuble qui porte le n^o 8 de la rue de Gadagne et qui est peut-être contemporain de Jacqueline ², il ne reste plus rien de ceux qu'elle a possédés ou habités. L'hôtel de la rue Saint-Jean et la *Poulaillerie* ont été démolis au xviii^e siècle, lors de la construction de la nouvelle loge et le percement de la rue Soufflot ³.

Hors la ville, madame la Trésorière de Crémone était propriétaire de *La Cadière* d'Oullins et de la terre, plus lointaine, du Cazot en Dombes.

La propriété d'Oullins avait été acquise par Michelet du Lart des Célestins de Lyon, en 1461 ⁴. Puis elle avait passé à la Cadière ⁵, dont elle a conservé jusqu'à nos jours le nom, sous lequel on la trouve désignée dès 1657. Elle était située au territoire de *Passeron*, sur la rive gauche de l'Yzeron, entre le chemin venant de la place de Sainte-Foy et celui allant à la Bachasse et à Francheville ⁶. Les terres et les vignes qui en dépendaient s'étendaient jusqu'à Sainte-Foy, aux lieux du Perron, du Mas. Le 7 novembre 1558, Jacqueline fait sa déclaration fiscale à leur sujet ⁷. Le 14 mars 1582, elle reconnaît en faveur du chapitre de Saint-Paul la pension de deux années de vin *clair et, bon, pur et loyal*, que ses ancêtres Michelet du Lard et Sibille Palmier avaient, par acte du 22 juin 1491, imposée sur cette propriété. Ce vin devait être livré au profit de leur chapelle de la Visitation à Saint-Paul, chaque année, au 2 juillet, jour de la fête ⁸.

Comme la plupart des propriétés de Jacqueline, *la Cadière* d'Oullins échut aux Grolier. Au règlement de la succession de Georges II, elle fut rachetée, le 21 juillet 1607, par sa veuve, Françoise Bertholon ⁹. Vendue à la mort de cette dernière, elle sortit de l'héritage des Grolier mais n'en resta pas moins soumise à la pension envers Saint-Paul. Ses propriétaires successifs continuèrent régulièrement à en assurer le service. Certains essayèrent bien de se débarrasser de cette charge, tel l'huissier Chasal, de Lyon, adjudicataire de la Cadière le 16 juin 1766. Mais les chanoines, qui savaient défendre leurs droits, obtinrent gain de cause ¹⁰.

1. *Arch. de la ville de Lyon*, CC, 20, folio 245 verso (1515). — CC, 26, folio 72 verso. — CC, 28, folio 69 verso (1516). — CC, 38, p. 1, folio 11, du 3 mars 1528 : le locataire est alors Eustache de Luxembourg, orfèvre. — CC, 42, folios 86 et 87, du 10 décembre 1551 (maison des héritiers feu Monsieur de Cazot). — CC, 44, folio 22 (1551).

2. Vingtrinier (*Lyon de nos pères*, p. 243) lui donne le nom de *la Pollade*, la confondant ainsi avec la Poulaillerie (*la Pollale*), qui était située entre la rue de Gadagne et la place du Change actuelles.

3. Vermorel, *op. cit.*, p. 26. — M. Audin, *la Loge du Change*, 1917.

4. *Arch. dép. du Rhône*, Célestins, H, 288, *Repertorium omnium bonorum conventus Celestinorum Lugduni*. folio 21 verso, Hulin. — *Arch. de la ville de Lyon*, CC, 49, folio 60 verso (1483).

5. *Arch. de la ville de Lyon*, CC, 20, f^o 245 verso (1515). — CC, 50, f^o 85 (1518).

6. *Arch. dép. du Rhône*, Saint-Paul, Visitation, carton 5 ter, f^o 19.

7. *Arch. de la ville de Lyon*, CC, 25, f^o 42.

8. *Arch. dép. du Rhône*, fonds de Saint-Paul, Visitation, carton 5 ter, folio 11. Actes capitulaires : 12 juillet 1571, f^o 247 ; 15 mars 1582, 1^o 682. — Perpétuels de Saint-Jean. Inventaire f^o 148 verso.

9. *Arch. dép. du Rhône*, Saint-Paul, Visitation, carton 5 ter, folios 3 et s.

10. *Id.*, cartons 5 ter et 5 bis.